

Règlement du grand jeu

« Liste de Noël »

Article 1 – Société organisatrice

La société LUDENDO COMMERCE France SAS, au capital de 3 113 152 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 414 138 842 et dont le siège social se situe 126 rue de la Boétie – 75008 Paris, organise en France Métropolitaine un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Liste de Noël » du 9 novembre au 5 décembre 2018.

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France métropolitaine à l'exception des collaborateurs et des représentants des sociétés LUDENDO COMMERCE France ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation s'effectue sur le site de La Grande Récré : www.lagranderecre.fr. Une seule participation par personne (même prénom, même nom, même téléphone, même adresse email) pendant toute la durée du jeu est autorisée, sous peine de disqualification. Les personnes qui souhaitent participer au jeu doivent disposer d'un accès Internet et d'une adresse e-mail.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses e-mails différentes entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte, ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu

Le jeu est organisé du 9 novembre 2018 au 5 décembre 2018 sur le site internet de La Grande Récré : www.lagranderecre.fr.

Article 4 – Description du jeu

Pour participer à ce jeu, il suffit de se rendre dans l'un des magasins La Grande Récré de France métropolitaine et de se photographier avec le passe-tête de Noël se trouvant en magasin. Il faut ensuite se rendre sur la page du jeu du site internet La Grande Récré www.lagranderecre.fr, télécharger sa photo et remplir le formulaire prévu en mentionnant son nom, prénom, date de naissance et ses coordonnées dans les encarts réservés à cet usage et de cliquer sur le bouton « Participer » une fois les champs obligatoires entièrement remplis, entre le 9 novembre 2018 et le 5 décembre 2018.

Les photos téléchargées doivent être au format jpeg, jpg ou png et ne doivent pas dépassées 2Mo. Elles devront respecter les modalités du jeu et être reconnaissables. Toute participation non conforme aux caractéristiques techniques énoncées ci-dessous ou ne respectant pas les bonnes mœurs ne sera pas prise en considération.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique...) ne pourra être prise en compte.

L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doit être valide. Vous vous engagez donc à compléter de bonne foi le formulaire mis à votre disposition, en sachant que tout formulaire rempli de façon incomplète ou erronée, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Article 5 – Dotations

Ce jeu est doté de 10 lots au niveau national composés de chacun de 300€ en bons d'achat La Grande Récré valables en magasin et sur le site www.lagranderecre.fr du 6/12/2018 au 6/01/2019.

La valeur totale mise en jeu est de 3000 euros TTC.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contrevaletur en espèce, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les gagnants du jeu seront désignés par tirage au sort le 6 décembre 2018.

Article 7 – Remise des lots

Les 10 gagnants seront contactés par la société organisatrice. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de sa participation sur le site internet de La Grande Récré www.lagranderecre.fr.

De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison notamment d'une adresse électronique ou postale invalide ou erronée.

Les gagnants qui n'auraient pas reçu leur prix avant le 20 décembre 2018 doivent en informer la société organisatrice à l'adresse suivante :

Ludendo Commerce France
2, Avenue Clément Ader
Z.A.C du Prieuré Ouest
CS 30417 SERRIS
77706 MARNE LA VALLEE CEDEX 4

LUDENDO COMMERCE France ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Article 8 – Opérations promotionnelles

En participant au jeu, les participants autorisent gracieusement la société LUDENDO COMMERCE France à utiliser et à publier, sans droits ou frais additionnels, leur nom et leur photo, tirés au sort, à des fins d'information ou de promotion liée au présent jeu et/ou à ses résultats sur le site, dans la limite d'un an à compter de la date de clôture du jeu. Cette utilisation ou publication pourra se faire sur quelque support que ce soit, sur le réseau internet ou non et ce sans que les gagnants puissent exiger une contrepartie quelconque.

Article 9 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger le jeu pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Article 10 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants sont destinés à l'usage de Ludendo Commerce France pour les besoins du présent jeu. Les participants bénéficient d'un droit d'accès de rectification et de radiation des

données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu- conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, selon la version en vigueur aux dates du jeu, et aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : LUDENDO COMMERCE FRANCE – Service Relations Clients – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4.

Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées.

Les informations communiquées par les participants ne seront pas conservées à l'issue du tirage au sort sauf dans le cas où les participants ont donné leur consentement express afin que leurs informations puissent être utilisées par Ludendo Commerce France dans le cas d'offres et d'opérations commerciales et dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, ou sauf dispositions contraires précises dans le présent règlement.

Article 11 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 5 décembre 2018, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu- dont les coordonnées sont : LUDENDO COMMERCE FRANCE, – 2, avenue Clément Ader – Z.A.C du prieuré Ouest – CS 30417 Serris – 77706 Marne la Vallée cedex 4. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. LUDENDO COMMERCE FRANCE sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 12 – Consultation du règlement

Le règlement du jeu sera consultable en ligne sur le site internet www.lagranderecre.fr.

Article 13 – Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit de modifier son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Notamment, LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. LUDENDO COMMERCE France décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site du jeu.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

LUDENDO COMMERCE France ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du jeu.

LUDENDO COMMERCE France ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

LUDENDO COMMERCE France pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, LUDENDO COMMERCE France se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de la faire. Elle ne saurait

toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.